

Comité directeur sur les médias et la société de l'information (CDMSI)



CDMSI(2013)Misc6Rev

Thèmes proposés par la Fédération européenne des journalistes pour la Conférence ministérielle de Belgrade, automne 2013

Nous tenons tout d'abord à souligner que la notion d'« ère numérique » s'applique littéralement à toutes les activités journalistiques. Il ne reste quasiment plus de journalisme « non numérique ».

La Fédération européenne des journalistes considère comme cruciaux les trois thèmes suivants :

- L'autorégulation et la déontologie.
Il s'agit d'un débat permanent, avec des applications diverses des lois relatives à la diffamation dans toute l'Europe, le nombre croissant d'utilisateurs des médias qui se prétendent journalistes, la récente enquête « Leveson » au Royaume-Uni et les recommandations du groupe de haut niveau de l'Union européenne sur les médias. Comment peut-on faire en sorte que la liberté de la presse soit reconnue de manière équitable aux professionnels sans ingérence injustifiée ?
- La protection des sources, des données électroniques et de la cybersécurité des journalistes (y compris un suivi de la « Déclaration de Reykjavik » et l'équilibre entre lutte contre le terrorisme et liberté de la presse »).
Le journalisme à l'ère numérique suppose que les professionnels puissent travailler dans un environnement technologique et juridique sûr, ce qui n'est pas toujours le cas. Comment peut-on améliorer la situation et que peuvent faire les pouvoirs publics à ce sujet ? Que peuvent faire les journalistes et les utilisateurs des médias ?
- L'incidence du travail précaire dans le secteur des médias.
Dans de nombreux Etats membres du Conseil de l'Europe, les gouvernements sont sensibles aux répercussions de la régression des droits des travailleurs sur un journalisme de qualité soucieux de respecter la déontologie. Près de la moitié des journalistes d'Europe ont des relations de travail « atypiques », qu'ils soient pigistes, en CDD ou à temps partiel, et ils sont privés de tout droit collectif, surtout dans l'environnement en ligne. Il incombe manifestement aux Etats de considérer que les violations des droits des travailleurs ont une incidence sur la liberté de la presse.